

Paris, le 28 mars 2018

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75007 Paris

N/R : SC/NA 28 17/18

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH).

Ces agents qui exercent au quotidien dans les écoles et établissements du second degré, rencontrent des difficultés à faire valoir leurs droits, tant au niveau de la rémunération que de la formation.

Pourtant le décret 2014-724 du 27 juin 2014 prévoit la mise en place d'un entretien professionnel, ainsi que le réexamen triennal de la rémunération de ces agents.

Nous avons constaté que quatre ans après la publication de ce texte, ces dispositions ne sont toujours pas appliquées. Cela pénalise lourdement les perspectives d'évolution professionnelle de ces quelques 40 000 collègues exerçant cette mission de service public.

Pour le SE-Unsa, le triptyque évaluation-formation-rémunération, essentiel, doit être au cœur du chantier de professionnalisation des AESH que vous avez annoncé. Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de veiller à l'application des dispositions réglementaires sur l'ensemble du territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Stéphane CROCHET
Secrétaire général